Systèmes de Gestion de Bases de Données - 2e

Chapitre 6 - Confidentialité des données

Daniel Schreurs
19 octobre 2021

Haute École de Province de Liège

Table des matières du chapitre i

- 1. Introduction
- 2. Mécanisme d'octroi et annulation de privilèges
- 3. Complément SQL2
- 4. Les possibilités d'Oracle

Table des matières de la section : Introduction i

- 1. Introduction
- 1.1 Définition
- 1.2 Que signifie "confidentialité"?
- 2. Mécanisme d'octroi et annulation de privilèges
- 3. Complément SQL2
- 4. Les possibilités d'Oracle

La sécurité des données est un terme général contenant trois grands types de contrôle :

- Le contrôle d'accès au système par des utilisateurs non identifiés;
- · Le contrôle de l'accès illégal aux données ou confidentialité;
- · Le contrôle de la modification invalide des données ou intégrité.

Le contrôle d'accès au système par des utilisateurs non identifiés; On suppose que l'**identification de l'utilisateur** est prise en charge par le système d'exploitation.

Le contrôle de la modification invalide des données ou intégrité. Le contrôle de l'intégrité est vaste. La gestion de la concurrence a été abordée au chapitre 5, l'intégrité sémantique le sera au chapitre 8 (contraintes d'intégrité et déclencheurs), la reprise après panne sort du cadre du cours.

Le contrôle de l'accès illégal aux données ou confidentialité; Dans ce chapitre, nous allons donc nous attarder sur la confidentialité. Plus précisément, nous nous limiterons au contrôle des autorisations d'accès.

Introduction : Que signifie "confidentialité"?

4 grandes classes de techniques propres à assurer la confidentialité d'un système manipulant des données :

- · Contrôle du flux des données,
- · Contrôle d'intégrité
- · Encryptage des données
- · Contrôle des autorisations d'accès

Introduction : Que signifie "confidentialité"?

Les 3 premières (contrôle du flux des données, contrôle d'intégrité et chiffrement des données) sont impossibles à mettre en œuvre au moyen de SQL seul, ils font appel à des techniques particulières qui dépassent le cadre du cours. Nous étudierons en détail le contrôle des autorisations d'accès.

Mécanisme d'octroi et annulation

de privilèges

Mécanisme d'octroi et annulation de privilèges : Deux types

Les privilèges sont de deux types :

- · Les privilèges de niveau système
 - Permettent la création, modification, suppression de groupes d'objets. Exemple : CREATE TABLE, CREATE VIEW,
 CREATE SEQUENCE, permettent, à l'utilisateur qui les a reçus de créer des tables, des vues et des séquences.

Les privilèges de niveau Objet

 Permettent les manipulations sur des objets spécifiques. Exemple : les privilèges SELECT, INSERT, UPDATE, DELETE sur la table INFOSOFT. employes permettent à l'utilisateur qui les a reçus de sélectionner, ajouter, modifier et supprimer des lignes dans la table EMPLOYES appartenant à l'utilisateur INFOSOFT.

Assigner des privilèges système à un utilisateur

- Lorsqu'un utilisateur est créé avec l'instruction CREATE USER, il ne dispose d'aucun droit. Il ne peut même pas se connecter à la base!
- Il doit pouvoir se connecter, créer des tables, des vues, des séquences. Pour lui assigner ces privilèges de niveau système, il faut utiliser l'instruction GRANT

Assigner des privilèges système à un utilisateur

```
1 GRANT CREATE SESSION TO nom_utilisateur;
2 GRANT CREATE TABLE TO nom_utilisateur;
3 GRANT CREATE VIEW TO nom_utilisateur;
4 --OU
5 GRANT CREATE SESSION, CREATE TABLE,
6 CREATE VIEW
7 TO nom_utilisateur;
```

La liste des privilèges système assignés à l'utilisateur au cours de sa session est visible via la vue SESSION_PRIVS Pour les voir, il suffit donc d'exécuter l'instruction : SELECT * FROM SESSION_PRIVS;

Au centre des mécanismes d'octroi/annulation et de contrôle des autorisations se trouve le dictionnaire des données (ou méta-base) dans lequel sont enregistrées toutes les autorisations d'accès. Pour SQL2, les privilèges sont enregistrés dans les tables TABLE_PRIVILEGES, COLUMN_PRIVILEGE et USAGE_PRIVILEGES (all_tab_privs en Oracle)

Le contrôle des autorisations (niveau objet)
Le mécanisme d'octroi/annulation des privilèges permet à l'ADB ou à toute personne autorisée d'accorder ou de retirer les privilèges à des sujets sur des objets.

- Sujets : un utilisateur, un groupe d'utilisateur, tous les utilisateurs
- Objets: la base de données, les tables, les vues, les index, les procédures stockées, ...
- Privilèges: varient d'un SGBD à l'autre, mais au minimum SELECT, INSERT, DELETE, UPDATE

Le mécanisme de contrôle d'autorisation est le mécanisme qui vérifie qu'un sujet donné a le droit d'effectuer une requête précise (lecture, mise à jour d'une table, création d'une table, ...) sur un objet. Ce contrôle est effectué en consultant les tables de la méta base.

Principes généraux :

- Un utilisateur possède automatiquement tous les privilèges sur un objet qui lui appartient
- Un utilisateur ne peut pas donner plus de privilèges qu'il n'en a reçus
- S'il n'a pas reçu le privilège avec l'option WITH GRANT OPTION, un utilisateur ne peut pas donner à son tour ce privilège à un autre utilisateur

Octroi de privilèges (niveau objet)

```
1 accorder_privilege ::=
2    GRANT privilege ON objet TO utilisateur
3    [ WITH GRANT OPTION];
```

- privilege SELECT, INSERT, INSERT(x), UPDATE, UPDATE(x),
 DELETE, ALL (= tous les privilèges que le donneur peut accorder sur l'objet)
- objet liste de tables, vues ou colonnes précédée de TABLE ou VIEW suivant qu'il s'agit d'une table ou d'une vueutilisateur liste d'utilisateurs ou PUBLIC
- WITH GRANT OPTION: permet au donneur d'indiquer que le receveur pourra transmettre les privilèges qu'il reçoit.

Exemple : Le directeur possède tous les privilèges sur la table RESULTATS et peut les transmettre.

```
1 GRANT ALL ON TABLE resultats TO directeur WITH GRANT OPTION;
2 --Les deux secrétaires peuvent uniquement insérer dans la table :
3 GRANT INSERT ON TABLE resultats TO srt_un, srt_deux;
4 --Les professeurs peuvent lire le contenu de la table et modifier le contenu de la colonne points :
5 GRANT SELECT, UPDATE (points) ON TABLE resultats TO prof_un, prof_deux. ... . prof_n:
```

Privilège objet et utilisateur ont la même signification que celle de la commande GRANT

```
retirer_privilege ::=
REVOKE privilege ON objet FROM utilisateur;
```

REVOKE SELECT ON TABLE t FROM Obelix;

Complément SQL2

Complément SQL2 : Assigner des privilèges

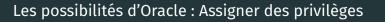
Pour plus d'information, voir le livre de référence.

Complément SQL2 20

Les possibilités d'Oracle

Les possibilités d'Oracle : Assigner des privilèges

Pour plus d'information, voir le livre de référence.



Pour plus d'informations, consulter le site : oracle.developpez.com